

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°23/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	20

Date de Convocation
10 Septembre 2025

Date d'Affichage
10 Septembre 2025

Objet de la Délibération

**ADOPTION DE LA
CONVENTION ANTENNE
AVEC DOLCE Ô
SERVICE SUR LES
RÉSERVOIRS D'IVRY LE
TEMPLE / LA NEUVILLE
GARNIER / LORMETEAU**

Séance du 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Septembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de La Drenne (Le Déluge), sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
SABLONS

BILLARD Laurent
BOGAERT Francis
BOUILLIANT Didier
CAUCHIES Daniel
CHEVALLIER Laurent
GOUSPY Christian
HERMAN Catherine
KIESSAMESSO Philippe
LE MAREC Hervé
LETELLIER Alain
PIGEON Emmanuel
THOMAS Jean-Jacques
VALLET Hervé
BEAUVISAGE Valéry
(suppléant)
COURTAUT Sylvie
(suppléante)
DELAVILLE Jean-Sébastien
(suppléant)
FOURNIER Lynda
(suppléante)
VANDENABEELE Eddie
(suppléant)
GORINE Ludovic

LE COUDRAY SUR
THELLE

Absents excusés :

Mesdames LEROY Annie – MAHEU Brigitte – MARGERY
Dominique – Messieurs BRELET Gilles – COMETTE
Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier –
FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis
– HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – MERMET
Laurent – MOKTHARI Abdelafid – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Monsieur MOKTHARI Abdelafid à Monsieur KIESSAMESSO Philippe

Monsieur CHEVALIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Soit 20 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION ANTENNE AVEC DOLCE Ô SERVICE SUR LES RÉSERVOIRS D'IVRY LE TEMPLE / LA NEUVILLE GARNIER / LORMETEAU

Vu le projet de la société Suez Eau France d'installer un récepteur de télérelève et ses antennes sur les réservoirs d'Ivry le Temple / La Neuville Garnier et Lormeteau,

Considérant que pour ce faire, elle fera appel à sa filiale Dolce Ô Service,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention antenniste avec la société Dolce Ô Service telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **30 SEP. 2025**

Et publication ou notification
Du **30 SEP. 2025**



Le Directeur Général
des Services,

Sébastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons

Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202523
Objet :	Délibération n°2025-23 - Adoption de la convention antenne avec Dolce O service sur les réservoirs d'Ivry le Temple, La Neuville Garnier et Lormeteau
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	060-200045177-20250923-DEL202523-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20250923-DEL202523-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : smeps 23-2025.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250923-DEL202523-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	90.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention d'hébergement Chateau d'eau SMEPS IVRY-MONTCEL.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250923-DEL202523-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	179.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2025 à 17h26min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2025 à 17h26min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2025 à 17h26min16s	Transmis au MI

